

**ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES  
EN DATE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025**

---

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ  
le 1<sup>er</sup> septembre, à 10 heures,  
au 89, avenue Jean-Jaurès, 92545 Montrouge,

tous les associés de la société **CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER PROMOTION** ci-dessus désignée (ci-après la « **Société** ») dont le capital s'élevant à 57.687.000 euros est divisé en 576.870 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, à savoir :

1. la société **CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER** (société anonyme au capital social de 166.119.600 euros, ayant son siège social situé au 12, place des Etats-Unis – 92545 Montrouge Cedex et identifiée sous le numéro unique 380 867 978 RCS Nanterre) représentée par Monsieur David Chouraqui, dûment habilité aux fins des présentes en sa qualité de Directeur Général de cette société,  

propriétaire de 481.878 actions de la Société,
2. la société **CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER CORPORATE ET PROMOTION** (société par actions simplifiée au capital social de 21.987.390 euros, ayant son siège social situé au 12, place des Etats-Unis – 92545 Montrouge Cedex et identifiée sous le numéro unique 832 478 937 RCS Nanterre) représentée par Monsieur Fabrice Roquebert, dûment habilité aux fins des présentes en sa qualité de Président de cette société,  

propriétaire de 94.992 actions de la Société,

Après avoir pris connaissance :

- des Statuts de la Société,
- de la lettre de démission de Madame Valérie Wanquet en date du 15 juillet 2025,

Ont pris les décisions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

- Prise d'acte de la démission de Madame Valérie Wanquet de son mandat de Président,
- Nomination du nouveau Président de la Société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

(Prise d'acte de la démission de Madame Valérie Wanquet de son mandat de Président)

La collectivité des associés de la Société

- \* **prend acte à l'unanimité** de la démission de Madame Valérie Wanquet de son mandat de Président de la Société, à compter de ce jour.  
La collectivité des associés aura à se prononcer sur le quitus à lui accorder lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- \* **remercie** Madame Valérie Wanquet pour la réalisation de son mandat.

## DEUXIEME DECISION

(Nomination du nouveau Président de la Société)

En conséquence de ce qui précède, la collectivité des associés de la Société **décide à l'unanimité** de nommer en qualité de nouveau Président et en remplacement de Madame Valérie Wanquet :

Monsieur David Chouraqui,  
Né le 14 décembre 1971 à Antony,  
De nationalité Française,

Avec effet à compter de ce jour et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 31 janvier 2026.

La collectivité des associés décide que Monsieur David Chouraqui ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de Président de la Société.

Monsieur David Chouraqui a déclaré par avance d'une part accepter ces fonctions de Président, et d'autre part déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions, et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts pour l'exercice de ce mandat.

Monsieur David Chouraqui, conformément à l'article 13-B des statuts de la Société, aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des statuts.

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues par les statuts de la Société.


## TROISIEME DECISION

(Formalités et pouvoirs)


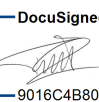
La collectivité des associés de la Société donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal des présentes décisions et/ou au Journal Spécial des Sociétés (Société de publications et de publicités pour les sociétés, SAS ayant son siège 8 rue Saint Augustin - 75002 Paris, immatriculée au registre RCS Paris 552 074 627) pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des décisions qui précèdent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les Associés de la Société.

DocuSigned by:  
 **David CHOURAQUI**  
84B76D337AC6427...

-----  
**Monsieur David Chouraqui**  
Pour la société CREDIT AGRICOLE  
IMMOBILIER  
Associé

DocuSigned by:  
   
9016C4B80560402...

-----  
**Monsieur Fabrice Roquebert**  
Pour la société CREDIT AGRICOLE  
CORPORATE ET PROMOTION  
Associé

DocuSigned by:  
 **David CHOURAQUI**  
84B76D337AC6427...

-----  
**Monsieur David Chouraqui**  
« *Bon pour acceptation des fonctions  
de Président* »